

DEVERSOIR ET EVACUATEUR DE CRUE DE BARRAGE OU RESERVOIR

DESCRIPTIF DE LA SOLUTION

FONCTIONNALITÉ :

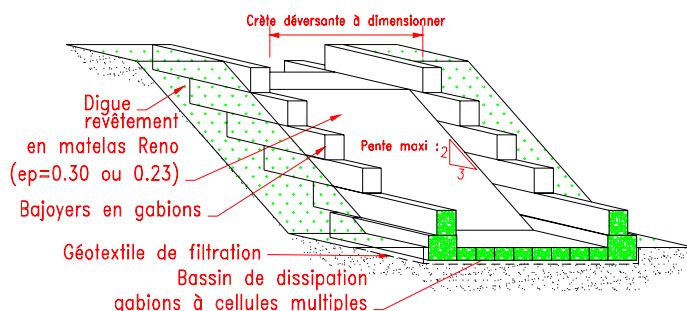
Ce type d'ouvrage consiste à accompagner les écoulements des eaux pendant les crues et à dissiper l'énergie et s'incrustent dans les ouvrages de retenue. Ces ouvrages sont dimensionnés pour des débits de crues (Q_5 , Q_{10} , Q_{100}) et sont accompagnés en général d'ouvrages de régulation de débit en béton.

GÉOMÉTRIE :

Ces ouvrages ont une géométrie en fonction de la topographie du site et du débit à faire transiter. Ils sont positionnés au sommet du remblai et sont équipés à l'aval d'une fosse de dissipation d'énergie et sur les côtés de bajoyers. La crête déversante peut faire l'objet le cas échéant de protection de type béton. La partie déversante peut être inclinée ou en gradins.

ESTHÉTIQUE :

Ce sont des ouvrages à parement minéral réalisés avec des matériaux naturels, roulés ou concassés.



LES DOMAINES D'APPLICATIONS

Les déversoirs et évacuateurs de crues de barrage ou réservoir sont généralement proposés pour :

- ▶ les ouvrages de régulation des crues
- ▶ les barrages et réservoirs
- ▶ les bassins d'orage
- ▶ les endiguements
- ▶ les ouvrages de retenues des eaux

LES PRINCIPAUX AVANTAGES

MONOLITHISME : les structures sont liées entre elles par ligature à la mise en oeuvre et assurent ainsi une protection durable contre les phénomènes d'érosion en pied de berge.

FLEXIBILITE : en cas de tassements différentiels, l'ouvrage se déforme et suit les mouvements du terrain, sans dommage.

PERFORMANCE HYDRAULIQUE: structure permettant le ralentissement des écoulements et une forte dissipation d'énergie.

COMPETITIVITE : ce type de protection permet de réaliser des économies de matériaux de remplissage par rapport aux solutions béton et enrochement lié à performance équivalente.

MISE EN OEUVRE FACILE MECANISEE : ne nécessitant pas de main d'oeuvre qualifiée, ni de matériel particulier.

CONFORMITE

Ces ouvrages s'inscrivent dans le cadre des normes NF P 94 325-1 et Pr NF P 94 325 - 2 consacrées à l'exécution des ouvrages en gabions.

